

204

Le Souffigné Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome, déclare ici pour ordre et pour mémoire que la somme
des Pensionnaires à raison de vingt cinq francs pour chaque
mois, montant pour les six mois de traitement acquittés
suivant les états énoncés des mois de juin, de juillet et d'août
de l'année courante ensemble les quittances des Pensionnaires en
voyage à la somme de quinze cent cinquante francs a
été par lui versé dans la Caisse de retenue au fût et mesure
de l'argent des traitemens pour être Compté aux ayants droit

Prome le 1^{er} Septembre 1845.

Approuvé l'Intendant

N. M. M. M.

~~Bon pour 1550 fr.~~
Jean-Baptiste Derrien
No 13